



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida

Déclaration présentée par le Conseil national des femmes de Catalogne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.



Déclaration*

Déclaration du Conseil national des femmes de Catalogneⁱ relative au thème prioritaire de la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la démocratie et le fondement de l'État moderne. La femme a acquis, en s'intégrant dans le marché du travail, un rôle actif dans les transformations en cours. Mais cette intégration ne s'est pas accompagnée d'une répartition équilibrée des tâches liées aux soins dispensés aux personnes. Ce sont les femmes qui assument en majorité ces tâches, car elles sont toujours considérées comme destinées à jouer un rôle social ancestral quant au travail non rémunéré.

Les fonctions traditionnellement assignées à chaque sexe limitent les possibilités offertes aux femmes, qui se trouvent obligées d'assumer la charge des obligations domestiques et familiales. Les correspondants pour l'égalité des sexes proposent une perspective différente aux femmes et accommodent fortement les hommes, auxquels est offerte la chimère du pouvoir en échange d'une mutilation émotionnelle. Il faut revoir l'idée selon laquelle il existe des valeurs féminines et des valeurs masculines. Il faut revaloriser les valeurs féminines en tant que valeurs universelles et s'employer à construire un système de valeurs pleinement humaines dont personne ne soit exclu. Les soins aux personnes sont un élément clef du développement social, en plus d'être une activité sans laquelle le travail dit « productif » ne saurait exister. Selon des données collectées en 2006, les femmes de Catalogne ont consacré en moyenne 21,3 heures par semaine au travail domestique et familial, contre 7,9 heures pour les hommes. La valeur du travail familial domestique – dans des conditions semblables à celles du marché – s'élève à 54 242, 99 Meur, soit 40 % du PIB de la Catalogne en 2001ⁱⁱ.

Les indicateurs de longévité nous montrent que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter, bien qu'il faille tenir compte des conditions ou de la situation dans lesquelles nous survivons et de la manière dont les médicaments et les traitements contribuent à l'amélioration de la santé en préservant la qualité de vie des personnes malades ainsi que de leur famille et de leur entourage. Nous savons que la majeure partie des soins dont les personnes ont besoin pour être plus autonomes sont dispensés selon un modèle d'attention familiale caractérisé par l'affection apportée dans la relation. Mais ce modèle est en crise. Les stratégies de conciliation élaborées par les femmes moyennant un complexe équilibre de leurs horaires sont poussées à leurs limites extrêmes. Pour instaurer une société plus juste, plus égalitaire et plus solidaire, il nous faut des projets de transformation tenant compte de l'autonomisation des femmes, donnant la priorité à la parité des sexes et encourageant le partage des responsabilités entre hommes et femmes, qui est tellement nécessaire.

En Espagne, contrairement à ce qui s'est produit avec les premières infections par le VIH/sida, qui n'étaient alors contractées que par voie intraveineuse, la majorité des cas de contamination se produisent désormais par voie sexuelle, un fort pourcentage des nouveaux cas concernant des femmesⁱⁱⁱ. Ainsi, les liens se multiplient entre la propagation du VIH et la violence dirigée contre les femmes, la

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

marginalisation dont elles souffrent et la pauvreté dans laquelle elles vivent. Le sida est une véritable pandémie qui touchent toujours davantage les femmes en raison de la violence à caractère sexuel^{iv}.

Mais cette multiplication des cas d'infection parmi les femmes n'a pas été prise en compte au moment de la mise au point des traitements les plus appropriés. Des différences précises et sensibles existent entre les sexes, par exemple le fait que le taux de dépression est bien plus élevé parmi les femmes séropositives que parmi les hommes séropositifs; que les femmes sont davantage exposées au risque de souffrir d'altérations du tissu adipeux liées au traitement antirétroviral et que, en revanche, elles présentent moins de signes d'hépatite C, de risques cardiovasculaire et d'hyperlipidémie^v. Il faut donc choisir les soins à dispenser en tenant compte de ces particularités et prescrire les médicaments qui s'adapteront le mieux aux besoins des femmes. L'arsenal thérapeutique est aujourd'hui suffisant pour permettre de choisir un régime rétroviral adéquat qui devrait permettre d'améliorer la qualité de vie des femmes touchées par le VIH/sida, tout en leur permettant aussi de planifier leur vie à long terme, y compris, si elles le souhaitent, la maternité.

Le Conseil national des femmes de Catalogne considère qu'il faut, notamment :

- Renforcer les politiques publiques visant à fournir des services et des soins personnalisés et complets aux personnes insuffisamment autonomes;
- Élaborer des projets de transformation tenant compte de l'autonomisation des femmes, donnant la priorité à la parité des sexes et encourageant le partage des responsabilités entre hommes et femmes, qui est tellement nécessaire;
- Mettre en place des mécanismes permettant de corriger les idées fausses et préconçues et d'en finir avec les mythes, les tabous et les préjugés liés au VIH.

Notes

ⁱ Le Conseil national des femmes de Catalogne est un organe participatif et consultatif de l'Institut catalan des femmes et rassemble plus de 300 organisations de femmes.

ⁱⁱ Pla de polítiques de dones del govern de la Generalitat de Catalunya, 2008-2011, Generalitat de Catalunya.

ⁱⁱⁱ Plan multisectorial frente a la infección VIH y el sida, Espagne, 2008-2015.

^{iv} Informe Dones, VIH/Sida i drets Humans d'Amnistia Internacional.

^v ASSCAT, la dona principal víctima, i a més discriminada, en el VIH/Sida.